

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Invitation à se qualifier

Exigences en matière de services infonuagiques à long terme

Emploi et Développement social Canada

N° DE L'INVITATION À SE QUALIFIER	EDSC#001	DATE	LE 13 MARS 2023
-----------------------------------	-----------------	------	------------------------

BUREAU ÉMETTEUR	SERVICES PARTAGÉS CANADA 400, RUE COOPER OTTAWA, ONTARIO K2P 2H8		
AUTORITÉ CONTRACTANTE (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	NOM	FRANCESCO FOTIA	
	N° DE TÉLÉPHONE	613-406-8920	
	ADRESSE ÉLECTRONIQUE	pvrprotectedcloudarfnuageprotege@ssc-spc.gc.ca	
	ADRESSE POSTALE	IDENTIQUE À CELLE DU BUREAU ÉMETTEUR CI-DESSUS	
DATE ET HEURE DE CLÔTURE (Veuillez indiquer la date et l'heure de clôture applicables pour l'ISQ.)		LE 25 AVRIL 2023 À 14 H	
FUSEAU HORAIRE	HEURE AVANCÉE DE L'EST (HAE)		
DESTINATION DES BIENS OU DES SERVICES	SANS OBJET – PROCESSUS DE SÉLECTION PRÉALABLE UNIQUEMENT		
ADRESSE ÉLECTRONIQUE À LAQUELLE LA RÉPONSE À TRANSMETTRE À SERVICES PARTAGÉS CANADA DOIT ÊTRE ENVOYÉE AVANT LA DATE ET HEURE DE CLÔTURE	pvrprotectedcloudarfnuageprotege@ssc-spc.gc.ca		

Table Des Matières

1.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1	INTRODUCTION	3
1.2	APERÇU DU PROJET	3
1.3	APERÇU DU PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT PRÉVU	4
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES	5
	LES ACCORDS COMMERCIAUX SUIVANTS S'APPLIQUENT AU PRÉSENT PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT :	5
1.5	PROCESSUS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ PRÉALABLE À LA SOUMISSION (PVCPS)	5
1.6	CONFLIT D'INTÉRÊTS OU AVANTAGE INDU	5
2.	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS	5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	QUESTIONS ET COMMENTAIRES	6
2.3	PRÉSENTATION D'UNE SEULE RÉPONSE PAR RÉPONDANT POUR UNE PROPOSITION DE SERVICES INFONUAGIQUES PUBLICS OFFERTS SUR LE MARCHÉ	6
3.	PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UNE RÉPONSE	8
3.1	INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.....	8
3.2	LANGUE PRIVILÉGIÉE POUR LES COMMUNICATIONS À VENIR.....	8
3.3	CONTENU DE LA RÉPONSE.....	8
3.4	PROCESSUS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ PRÉALABLE À LA SOUMISSION	9
3.5	ENVOI DE LA RÉPONSE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	11
4.	PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES.....	12
4.1	ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPONDANT.....	12
4.2	CRITÈRES DE QUALIFICATION DE BASE.....	12
4.3	SECONDE VAGUE DE QUALIFICATION DE L'ISQ	13
5.	ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION	14
6.	ANNEXE B – TERMES DÉFINIS.....	23
	FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	31
	FORMULAIRE 2 – FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	33

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

- a) **Phase 1 du processus d'approvisionnement** : La présente invitation à se qualifier (ISQ) est la première phase d'un processus d'approvisionnement mené par Services partagés Canada (SPC) dans le cadre des **Exigences en matière de services infonuagiques à long terme (le « projet ») d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)**. Les fournisseurs sont invités à se soumettre à une sélection préalable, conformément aux modalités de la présente ISQ, afin d'être retenus comme « **répondants qualifiés** » pour les phases ultérieures du processus d'approvisionnement. Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à soumissionner lors d'une demande de soumission subséquente publiée dans le cadre du processus d'approvisionnement.
- b) **Évaluation approfondie des répondants qualifiés** : Bien que certains fournisseurs puissent franchir avec succès l'étape de sélection préalable du gouvernement du Canada à la suite de la présente ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la qualification de n'importe quel répondant qualifié, et ce, à tout moment au cours du processus d'approvisionnement.
- c) **L'ISQ n'est pas une demande de soumissions** : La présente phase de l'ISQ du processus d'approvisionnement ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun marché ne sera attribué à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence préliminaire faisant partie du projet à tout moment pendant la phase de l'ISQ ou à toute autre phase du processus d'approvisionnement. Comme le Canada peut annuler le processus d'ISQ en totalité ou en partie, les processus d'approvisionnement subséquents décrits dans le présent document pourraient ne jamais avoir lieu. Les répondants et les répondants qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qui présentent une réponse peuvent décider de ne pas soumettre de proposition à une demande de soumissions subséquente, quelle qu'elle soit.

1.2 Aperçu du projet

- a) **Portée du processus d'approvisionnement prévu** : Emploi et Développement social Canada (EDSC) se tourne de plus en plus vers le nuage pour accroître la valeur de ses services auprès de la population canadienne. En ce sens, les services infonuagiques offrent des solutions qu'EDSC peut appliquer sur-le-champ et qui lui permettent également de s'adapter à la demande, d'assurer la continuité de ses activités et de mieux prévoir les coûts. De plus, les services infonuagiques améliorent la prestation des programmes et la réalisation des initiatives du Ministère.

Le présent projet d'approvisionnement a pour but de créer une capacité suffisante pour répondre aux besoins en services infonuagiques d'EDSC pour la prochaine décennie et au-delà. Cette capacité doit également couvrir une portion considérable de l'utilisation du nuage dans la foulée de la transformation du Programme de modernisation du versement des prestations (PMVP), y compris celle des trois des plus importants programmes canadiens de prestations prévues par la loi, soit le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le régime de l'assurance-emploi. Ces programmes distribuent actuellement plus de 120 milliards de dollars en paiements à environ 10 millions de Canadiens, ce qui représente environ 25 % des dépenses annuelles du gouvernement et 6 % du produit intérieur brut du Canada.

Compte tenu de l'ampleur des programmes de prestations et de leur incidence sur les Canadiens, les marchés découlant du présent processus d'approvisionnement doivent être assez souples pour permettre l'évolution et l'adaptation des services infonuagiques publics offerts pendant toute leur durée, et pour veiller à ce que les services infonuagiques répondent

aux exigences strictes du gouvernement en matière de sécurité pour l'utilisation, le stockage et le transfert de données, ce qui sera indépendamment validé par des agents de sécurité certifiés par le gouvernement par le biais de processus de sécurité gouvernementaux visant à assurer la prise de mesures de sécurité et d'agrément.

L'ISQ permettra de qualifier des fournisseurs commerciaux capables de fournir des services infonuagiques sécurisés pour répondre aux besoins de programmes d'envergure offerts directement à la population, comme ceux qu'offre EDSC. Leurs services infonuagiques doivent également présenter le niveau de disponibilité, d'extensibilité, de souplesse et de reprise après sinistre que requièrent de tels programmes.

- b) **Nombre de contrats** : SPC envisage actuellement l'attribution de deux (2) contrats. La structure exacte de l'instrument d'approvisionnement sera présentée à l'étape de la demande de soumissions.
- c) **Durée du contrat** : La durée initiale du ou des marchés devrait être de 10 (dix) ans, suivie d'un certain nombre de périodes d'option additionnelles. SPC se réserve le droit d'utiliser une autre approche à l'étape de la demande de soumissions.

1.3 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu

La présente ISQ constitue la première étape du processus d'approvisionnement du projet. Même si le processus d'approvisionnement devait être modifié (et même annulé, conformément aux instructions uniformisées de SPC), le gouvernement du Canada prévoit actuellement qu'il sera mené selon les étapes décrites ci-dessous.

- a) **Étape de l'invitation à se qualifier (ISQ)** : L'ISQ sera utilisée par le Canada pour qualifier les répondants. Seuls les répondants qualifiés pourront participer aux phases suivantes du processus d'approvisionnement.
- b) **Étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE)** : L'étape de l'EAE avec les répondants qualifiés suivra l'étape de l'ISQ.

L'objectif de cette étape est de recueillir les commentaires des répondants qualifiés à propos des exigences provisoires du Canada pour le projet. Elle est conçue comme un processus collaboratif et peut faire appel à des interactions, notamment dans le cadre d'ateliers, de rencontres individuelles, ou sous forme de questions et de réponses écrites. Le gouvernement du Canada peut également discuter à ce moment-là des options de structure de l'instrument d'approvisionnement et de la méthodologie d'évaluation envisagées pour l'étape de la demande de soumissions.

Le gouvernement du Canada tiendra compte des observations des répondants qualifiés dans le cadre de l'amélioration des exigences et de la préparation des documents d'approvisionnement pour le projet. De plus amples détails sur la phase d'EAE seront communiqués aux répondants qui se qualifient à la suite de l'ISQ.

- c) **Étape de la demande de soumissions** : Le gouvernement du Canada envisage de diffuser toute demande de soumissions aux répondants qualifiés qui demeurent qualifiés au moment de la publication de la demande de soumissions.
- d) **Étape de l'attribution du contrat** : Tout contrat sera attribué seulement après l'étape de la demande de soumissions et une fois toutes les autorisations internes nécessaires reçues.

1.4 Accords commerciaux applicables

Les accords commerciaux suivants s'appliquent au présent processus d'approvisionnement :

Accords commerciaux
<i>Accord sur le commerce intérieur (ACI)</i>
<i>Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)</i>
<i>Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Chili</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Colombie</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Pérou</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Panama</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Honduras</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Israël</i>
<i>Accord de libre-échange Canada-Corée</i>

1.5 Processus de vérification de la conformité préalable à la soumission (PVCPS)

La présente ISQ fait appel au Processus de vérification de la conformité préalable à la soumission (PVCPS). Des renseignements détaillés sont donnés à la section 3.4.

1.6 Conflit d'intérêts ou avantage indu

Conformément aux Instructions uniformisées de SPC, une réponse peut être rejetée en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un avantage indu réel ou apparent.

À cet égard, le Canada souligne qu'il a fait appel aux services d'experts-conseils ou entrepreneurs du secteur privé dans la préparation des stratégies et des documents se rapportant au processus d'approvisionnement, dont :

1. BDO Canada LLP
2. IBISKA Telecom Inc.

2. INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Les Instructions uniformisées de SPC pour les documents d'approvisionnement, au n° 1.4, (« **Instructions uniformisées de SPC** ») sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de l'ISQ, comme si elles y étaient formellement reproduites. En cas de divergence entre les dispositions des Instructions uniformisées de SPC et celles du présent document, ce dernier l'emporte.
- b) Toutes les autres instructions, clauses et conditions figurant dans le présent document ou dans toute autre pièce jointe et indiquées par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (Guide des CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Ces instructions, clauses et conditions sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent document, comme si elles y étaient formellement reproduites.

- c) En cas de divergence entre les dispositions du présent document et de tout autre document qui y est incorporé par renvoi susmentionné, le présent document l'emporte.
- d) Concernant les Instructions uniformisées de SPC :
 - i) Il n'y aura pas de conférence organisée pour les fournisseurs intéressés.
 - ii) Il n'y aura pas de visite des lieux.
- e) Lorsqu'il soumet une réponse, le répondant s'engage à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente ISQ.

2.2 Questions et commentaires

- a) Les questions et les commentaires relatifs à la présente ISQ peuvent être soumis conformément à la section « **Communications** » des Instructions uniformisées de SPC. Cependant, au lieu de la date limite indiquée dans ces Instructions uniformisées :
 - i) **ISQ** – Toutes les questions doivent être soumises d'ici **le 27 mars, 2023 à 14 h HAE**.

Pour toute question soumise, les répondants doivent mentionner l'exigence en matière d'approvisionnement applicable.

- b) **Autres commentaires**

Bien que cela ne soit pas obligatoire dans le cadre de l'ISQ, les fournisseurs sont invités à faire part de leurs commentaires, suggestions ou observations qu'ils aimeraient voir étudiés lors des futures étapes du processus d'approvisionnement. Ces suggestions doivent être transmises avec leur réponse ou séparément à la suite de la soumission de leur réponse, mais pas sous forme de questions pendant l'étape de l'ISQ.

Voici des sujets qui peuvent être abordés :

- Avez-vous des commentaires à faire sur la façon dont vous estimez que l'établissement des prix devrait être évalué pendant l'étape de DP ou après l'attribution du contrat?
- Quelle est votre stratégie concernant l'approvisionnement social, essentiellement pour les entreprises autochtones, mais aussi pour les entreprises détenues par d'autres membres des minorités visibles, par des femmes ou des personnes handicapées?
- Les répondants devront avoir établi un objectif fondé sur la science concordant avec l'Accord de Paris avant l'étape de DP. La [Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction](#), en vigueur au 1^{er} avril 2023, doit être respectée. Les modalités liées seront intégrées aux clauses concernant le contrat subséquent de ce processus d'approvisionnement.

SPC tiendra compte de ces observations et se réserve le droit d'accueillir ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées dans le cadre de l'amélioration des exigences et de la préparation des documents pour les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

2.3 Présentation d'une seule réponse par répondant pour une proposition de services infonuagiques publics offerts sur le marché

Le répondant **doit** être un fournisseur de services infonuagiques (FSI) d'un service infonuagique public offert sur le marché proposé, tel que défini à l'annexe B.

- a) Chaque répondant (y compris les entités apparentées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses (par participer, on entend faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le Canada lui accordera deux (2) jours ouvrables pour indiquer la réponse unique que le Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le gouvernement du Canada pourrait choisir, à sa discrétion, la réponse qu'il évaluera. Toute personne, entreprise individuelle, société par actions ou société en nom collectif qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou sous l'égide d'une autre coentreprise.
- b) Pour l'application du présent article, sans égard à la compétence où elle a été constituée en société ou formée juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne, d'une société, d'une société en nom collectif, etc.), toute entité sera considérée comme « entité apparentée » d'un répondant :
- i) s'il s'agit de la même personne morale que le répondant (c.-à-d. la même personne physique, société par actions, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, etc.);
 - ii) si l'entité et le répondant sont des « personnes liées » ou des « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada;
 - iii) si l'entité et le répondant entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture de l'invitation à se qualifier;
 - iv) si l'entité et le répondant ont tout autre lien de dépendance entre eux, ou avec le même tiers.
- c) Un répondant pourra agir en qualité de sous-traitant pour un autre répondant. Toutefois, les sous-traitants ne seront probablement pas autorisés à participer à l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences avec le répondant qualifié pour lequel ils exécutent un travail de sous-traitance.
- d) Toute personne, entreprise individuelle, société par actions ou société en nom collectif qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou sous l'égide d'une autre coentreprise.

Exemple 1 : Le fournisseur A, à lui seul, ne possède pas toute l'expérience requise par l'ISQ. Toutefois, le fournisseur B possède l'expérience qui manque au fournisseur A. Si les fournisseurs A et B décident de s'associer pour soumettre une réponse ensemble en tant que coentreprise, les deux entités seront considérées, ensemble, en tant que répondant. **Les deux fournisseurs (A et B) peuvent s'associer avec un autre fournisseur pour soumettre une réponse distincte.**

- e) Exemple 2 : Le fournisseur X est un répondant. La filiale du fournisseur X, le fournisseur Y, décide de s'associer au fournisseur Z pour soumettre une réponse en tant que coentreprise. Les fournisseurs Y et Z, tout comme le fournisseur X, seront tous appelés à déterminer laquelle des deux réponses le Canada devra prendre en considération. Les deux réponses ne peuvent pas être soumises, parce que le fournisseur Y est lié au fournisseur X en tant que société affiliée. En soumettant une réponse, le répondant certifie qu'il ne se considère pas comme étant lié à tout autre répondant.

3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UNE RÉPONSE

3.1 Instructions générales

Parmi les Instructions uniformisées de Services partagés Canada (SPC), certaines concernent les réponses et s'appliquent en plus de celles décrites dans le présent document.

3.2 Langue privilégiée pour les communications à venir

Dans le formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans laquelle des langues officielles du Canada il souhaite recevoir des communications futures à l'égard de son ISQ et tout au long du processus d'approvisionnement.

3.3 Contenu de la réponse

Une réponse exhaustive à la présente ISQ comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

- a) **Réponses précises aux exigences de qualification à l'Annexe A (obligatoire à la clôture de l'ISQ)** : La réponse doit comprendre tous les renseignements exigés à l'annexe A.
- b) **Autres commentaires (facultatif à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions aux questions et commentaires énoncés plus haut à la section 2.2 b).
- c) **Formulaires (demandés à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire 1 (présentation de la réponse). Il s'agit d'un formulaire courant dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement du répondant, la langue à utiliser lors des futures communications avec le Canada au sujet de ce processus d'approvisionnement, etc. L'utilisation du formulaire est facultative, mais recommandée. Si le gouvernement du Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de présentation de la réponse sont incomplets ou qu'ils doivent être corrigés, il accordera au répondant la possibilité de les compléter ou de les modifier. Pendant la période d'évaluation, il est obligatoire de fournir les renseignements lorsqu'ils sont demandés.

Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire 2 (formulaire de vérification de l'intégrité).

- d) **Attestations (demandées à la clôture de l'ISQ)** :
 - i) Lorsqu'il présente une réponse, le répondant doit fournir les attestations requises ci-dessous. Le contenu de chaque attestation est décrit dans les Instructions uniformisées de SPC, à la section intitulée « **Attestations de chaque soumissionnaire** » :

Le matériel et le logiciel sont offerts dans le commerce.	Non requise
Le système est offert dans le commerce.	Non requise

- ii) Si le tableau ci-dessous indique qu'une attestation est requise, le répondant doit fournir les attestations suivantes décrites dans les Instructions uniformisées de SPC. Toutes ces attestations sont requises à la clôture de l'ISQ. Cela dit, si le Canada détermine qu'il en manque une ou si l'une d'entre elles est incomplète ou qu'elle doit être corrigée, il offrira au répondant la possibilité de fournir les renseignements demandés. Pendant la période d'évaluation de l'ISQ, il est obligatoire de fournir les attestations sur demande. Si le répondant ne fournit pas les renseignements ou l'attestation demandés dans les cinq jours ouvrables (ou dans un délai plus long fourni par l'autorité contractante), le Canada disqualifiera le répondant.

Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi	Requise – veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse.
Attestation pour anciens fonctionnaires	Requise – veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse.
Attestations réglementaires disponibles dans les formulaires réglementaires A, B, C et D des Instructions uniformisées de SPC.	Non requises

Les répondants doivent prendre note qu'il est possible qu'une attestation non requise à l'étape de l'ISQ puisse être requise à une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.

3.4 Processus de vérification de la conformité préalable à la soumission

a) **On invite les soumissionnaires à présenter une soumission préalable** : Le gouvernement du Canada invite les soumissionnaires à présenter ce qui suit :

i) ébauches de réponses aux exigences techniques obligatoires

C'est ce que l'on appelle une « **soumission préalable** ». La présentation d'une soumission préalable par tout soumissionnaire est facultative et ne constitue pas une condition préalable à la présentation d'une soumission à la date limite. Le Canada ne retournera pas les soumissions préalables aux soumissionnaires mais les traitera de la même façon qu'il traite les soumissions, conformément à la section 1.8(j) des Instructions uniformisées de SPC.

b) **Comment présenter une soumission préalable** : Une soumission préalable peut être présentée de deux façons :

i) En envoyant un courriel à l'autorité contractante. Lorsque l'autorité contractante reçoit une soumission préalable par courriel, elle envoie un accusé de réception au soumissionnaire par courriel. Si le soumissionnaire ne reçoit pas d'accusé de réception par courriel, il est encouragé à faire un suivi par téléphone auprès de l'autorité contractante.

c) **Une soumission préalable sera examinée uniquement si elle est présentée avant la date limite des soumissions préalables** : le Canada n'examinera que les soumissions préalables présentées avant **le 3 avril 2023, à 14 h HAE** (la « **date limite des soumissions préalables** »). Le Canada n'examinera qu'une seule soumission préalable de chaque soumissionnaire (c.-à-d. qu'après avoir reçu une rétroaction, le soumissionnaire ne peut pas soumettre une nouvelle version de sa soumission préalable).

d) **Le Canada fournira une rétroaction sur les soumissions préalables** : L'autorité contractante fournira une rétroaction confidentielle, appelée avis d'évaluation préliminaire (AVP), à chaque soumissionnaire qui a présenté une soumission préalable avant la date limite. Le Canada fournira normalement cette rétroaction par courriel, et le soumissionnaire est réputé avoir reçu la rétroaction du Canada au moment où le Canada l'envoie. Le Canada n'est pas responsable des retards techniques dans la réception de sa rétroaction par le soumissionnaire.

e) **Nature de la rétroaction du Canada en l'absence de lacunes** : Si le Canada ne constate aucune lacune lors de l'examen d'une soumission préalable, il fournira au soumissionnaire concerné une réponse « néant ».

f) **Nature de la rétroaction du Canada lorsque des lacunes sont constatées** : Si le Canada constate des lacunes au cours de l'examen d'une soumission préalable, il fournira une

rétroaction écrite au soumissionnaire en indiquant toutes les exigences, selon les constatations du Canada :

- i) qui n'ont pas été traitées du tout;
- ii) qui n'ont pas été traitées de manière suffisante;
- iii) qui sont traitées de telle manière que la soumission préalable serait déclarée non conforme si elle était présentée à la date de clôture.

Même si le Canada note la raison pour laquelle la soumission préalable présente des lacunes, il n'indique pas au soumissionnaire comment corriger les lacunes. Par exemple, la rétroaction pourrait consister en des déclarations semblables à ceci :

- *L'attestation du FEO semble avoir été signée par un représentant du soumissionnaire plutôt que par le FEO.*
- *La soumission préalable n'a pas démontré que le soumissionnaire possède trois ans d'expérience à la date de clôture des soumissions préalables.*
- *La soumission préalable n'a pas démontré que l'équipement proposé est conforme aux spécifications de l'annexe B.*
- *La soumission préalable n'a pas démontré que le soumissionnaire a un portail existant permettant de passer des commandes de services.*

Une fois que le Canada a indiqué qu'une exigence obligatoire précise n'a pas été respectée, il n'est pas tenu de décomposer chaque façon dont le soumissionnaire n'a pas respecté l'exigence obligatoire. Le Canada ne répondra pas non plus aux questions concernant la rétroaction. Si le Canada détermine qu'une soumission préalable présente des lacunes substantielles (c.-à-d. contient plus de 5 lacunes), le Canada se réserve le droit de ne pas effectuer un examen complet, auquel cas le Canada n'indiquera au soumissionnaire que les lacunes notées par le Canada avant qu'il ne cesse son examen. En traitant la rétroaction du Canada, les soumissionnaires devraient s'assurer que les éléments de la soumission restent cohérents après l'apport de toute modification.

- g) **Délai de rétroaction** : Le délai de rétroaction du Canada dépendra du nombre de soumissions préalables reçues et de leur qualité. Le Canada ne s'engage pas à fournir sa rétroaction dans un délai précis. Si le Canada n'a pas fourni de rétroaction à l'égard des soumissions préalables au moins cinq (5) JOGF avant la date de clôture prévue, celle-ci sera reportée afin que tous les soumissionnaires aient cinq (5) JOGF complets (le jour de la réception de la rétroaction ne compte pas) pour terminer leur soumission avant la date limite. Par exemple, le Canada envoie la rétroaction aux soumissionnaires le lundi à 10 heures. En supposant qu'il n'y ait pas de jours fériés pendant cette période, le soumissionnaire aura mardi, mercredi, jeudi, vendredi et le lundi suivant pour mettre la dernière main à sa soumission. La date de clôture ne tombera pas avant le mardi suivant.
- h) **Le soumissionnaire est seul responsable de la présentation d'une soumission conforme à la date de clôture** : Même si le Canada fournit une rétroaction concernant une soumission préalable, le soumissionnaire est seul responsable de s'assurer que la soumission qu'il présente à la date de clôture est exacte, cohérente, remplie et entièrement conforme. Le Canada ne garantit pas qu'il détectera toutes les lacunes au cours de son évaluation de la soumission préalable. En présentant une soumission préalable, le soumissionnaire accepte que l'examen du Canada ne soit que préliminaire, et que le Canada ne soit en aucune façon responsable de ne pas avoir relevé une omission, une lacune ou une non-conformité lors de son examen de la soumission préalable.

- i) **Aucune donnée financière** : Le Canada demande aux soumissionnaires de ne pas inclure de données financières dans leur soumission préalable.

3.5 Envoi de la réponse par voie électronique

- a) **Présentation des réponses par courriel** : Sous réserve de la sous-section j), les répondants doivent soumettre leurs réponses par courriel, conformément à la présente section, à l'adresse électronique de présentation d'une réponse indiquée sur la page de couverture du présent document, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions.
- b) **Format des pièces jointes par courriel** : Les formats approuvés des pièces jointes peuvent être une combinaison de :
 - i) pièces jointes au format PDF;
 - ii) documents pouvant être ouverts dans Microsoft Word ou Excel.

Les répondants qui fournissent des pièces jointes dans d'autres formats le font à leurs propres risques.
- c) **Taille des courriels** : Les répondants devraient s'assurer qu'ils soumettent leur réponse dans différents courriels si la taille d'un seul courriel, incluant les pièces jointes, est supérieure à 15 Mo. À moins de l'indication contraire mentionnée ci-dessous, seuls les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation de la réponse, avant la date et l'heure de clôture indiquées, seront considérés comme faisant partie de la réponse.
- d) **Titres des courriels** : Les répondants doivent indiquer le numéro de l'ISQ figurant sur la page couverture du présent document dans la ligne « Objet » de chaque courriel faisant partie de la réponse.
- e) **Date et heure de réception** : Tous les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation d'une réponse et dont l'heure de réception est antérieure à la date et l'heure de la clôture des soumissions seront considérés comme ayant été fournis en temps opportun. Dans le cas d'un différend au sujet de l'heure de réception d'un courriel par SPC, l'heure à laquelle SPC reçoit la réponse sera déterminée comme suit :
 - i) selon la date de livraison reçue par le répondant si ce dernier a activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé, conformément à la demande de changement 1891 établie par l'Internet Engineering Steering Group (extension du protocole SMTP pour l'avis de l'état de la remise); ou
 - ii) conformément à la date et l'heure indiquées sur l'en-tête SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir des services de courriel au gouvernement du Canada, si le répondant n'a pas activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé.
- f) **Disponibilité de l'autorité contractante** : Durant les deux heures précédant la date et l'heure de clôture des soumissions, un représentant de SPC surveillera l'adresse électronique de réception des soumissions et répondra aux appels téléphoniques à l'intention de l'autorité contractante faits au numéro indiqué à la page couverture du présent document (même si le représentant de SPC n'est pas l'autorité contractante). Si le répondant a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation de la réponse, il doit communiquer immédiatement avec l'autorité contractante de SPC dont les coordonnées figurent sur la page de couverture du présent document.
- g) **Accusé de réception du courriel par SPC** : À la date de clôture, un représentant de SPC enverra un accusé de réception par courriel pour chaque réponse reçue (et chaque courriel

faisant partie de la réponse, si de multiples courriels ont été reçus) à l'adresse de présentation d'une réponse à SPC, au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées.

- h) **Soumissions électroniques présentées en retard** : SPC acceptera une réponse reçue par courriel dans les 24 premières heures suivant la date et l'heure de clôture uniquement si le répondant peut démontrer que le retard lié à la livraison du courriel à l'adresse électronique de présentation de la réponse à SPC est attribuable aux systèmes du Canada. Les réponses reçues par courriel plus de 24 heures suivant la date et l'heure de clôture des soumissions ne seront acceptées dans aucune circonstance. Par conséquent, les répondants qui ont essayé d'envoyer une réponse, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception de SPC peu après l'envoi, doivent communiquer avec l'autorité contractante pour s'assurer que SPC a reçu la réponse à l'adresse de présentation de la réponse dans le délai prescrit.
- i) **Responsabilité à l'égard des problèmes techniques** : Le gouvernement du Canada ne sera pas tenu responsable de ce qui suit :
 - i) les problèmes techniques éprouvés par le répondant dans le cadre de la présentation de sa réponse, incluant les courriels qui ne sont pas transmis étant donné que leur taille est supérieure à 15 Mo ou qui sont rejetés ou mis en quarantaine parce qu'ils contiennent un logiciel malveillant ou un autre code rejeté par les services de sécurité de SPC;
 - ii) les problèmes techniques qui empêchent SPC d'ouvrir les pièces jointes à un courriel. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou ne peut pas être ouverte ou lue pour toute autre raison, elle sera évaluée en conséquence. Les répondants ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou encore qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.

4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES

4.1 Évaluation des qualifications du répondant

Le gouvernement du Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ (y compris les renseignements exigés par cette ISQ, mais cette dernière indique précisément qu'ils peuvent être envoyés sur demande après la date de clôture). Les dispositions relatives à l'évaluation comprises dans les Instructions uniformisées de SPC s'appliquent également. La réponse doit respecter toutes les exigences de l'ISQ pour être déclarée conforme.

4.2 Critères de qualification de base

- a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ, le répondant devient un répondant qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement.
- b) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de tout répondant qualifié, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement. Par exemple, dans une situation où l'ISQ exige une cote de sécurité en particulier et que celle du répondant change ou vient à échéance, le gouvernement pourrait disqualifier ce répondant qualifié, étant donné qu'il ne répond plus aux exigences de l'ISQ. De même, si des renseignements sont signalés au gouvernement du Canada et qu'ils mettent en question les qualifications du répondant qualifié dans le cadre de la présente ISQ, le gouvernement du Canada pourra évaluer de nouveau ce répondant. Le cas échéant, le gouvernement du Canada pourrait demander plus de renseignements. Si le répondant qualifié ne les fournit pas dans un délai de cinq jours ouvrables (ou un délai plus long déterminé par l'autorité contractante), le gouvernement du Canada pourrait disqualifier le répondant qualifié.

- c) Les répondants non retenus ne pourront pas participer ou être évalués de nouveau pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement, à moins que le gouvernement du Canada décide de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification.
- d) Le Canada fournira un avis écrit à chaque répondant pour lui indiquer s'il s'est qualifié ou non.

4.3 Seconde vague de qualification de l'ISQ

- a) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification auprès des répondants non retenus si, de l'avis du gouvernement du Canada, la première ne permettait pas de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- b) Si le gouvernement du Canada fournit aux répondants non retenus une deuxième occasion de se qualifier, il leur fera tous parvenir par écrit, la même journée, les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas qualifiés au cours de la première vague de qualification.
- c) Les répondants qui ne se qualifient pas à la suite de la seconde vague effectuée par le Canada ne pourront pas participer ou être évalués de nouveau pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.

5. ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION

ID obligatoire	Sous-catégorie	Exigence	Requis pour démontrer la conformité
O1	Généralités	<p>Le répondant doit s'identifier comme étant le fournisseur de services d'infonuagique (FSI), dont les services d'infonuagique disponibles sur le marché seront offerts par lui-même au Canada à l'étape de la demande de soumissions du présent processus d'approvisionnement.</p>	<p>Déterminez le service proposé d'infonuagique disponible sur le marché :</p> <p>_____</p> <p>Désignez le fournisseur de services d'infonuagique (FSI) pour le service proposé d'infonuagique disponible sur le marché :</p> <p>Le répondant doit démontrer sa conformité en fournissant la documentation décrivant les services offerts dans le cadre des services proposés d'infonuagique disponibles sur le marché indiqués au point O1.</p> <p>La justification requise pour l'exigence O1 ne peut pas être une simple répétition de l'exigence obligatoire. Elle doit expliquer et démontrer en quoi le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des captures d'écran et des documents techniques ou d'utilisateur pour compléter sa réponse.</p> <p>Lorsque le Canada détermine que la justification est incomplète, le répondant sera déclaré non conforme. La justification peut renvoyer à des documents déjà joints à la réponse. On demande aux répondants d'indiquer où se trouve la documentation de référence dans la réponse, notamment le titre du document, et la page et les numéros de paragraphe.</p> <p>La réponse du répondant ne doit pas dépasser cinq (5) pages. Les pages dépassant la limite de cinq (5) ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.</p>

ID obligatoire	Sous-catégorie	Exigence	Requis pour démontrer la conformité
O2	Emplacement des données	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit fournir à EDSC la capacité d'isoler les données au Canada dans un centre de données approuvé.</p> <p>Aux fins de la présente demande de soumission, un centre de données approuvé est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le centre de données doit être géographiquement situé au Canada; b) le centre de données doit satisfaire à toutes les exigences de sécurité décrites au critère O3. 	<p>Le répondant doit démontrer sa conformité en fournissant la documentation décrivant la capacité du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché d'isoler les données au Canada dans des centres de données approuvés.</p> <p>Pour être jugée conforme, la documentation fournie doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des captures d'écran du centre de données disponible où les centres de données canadiens figurent sur la liste des disponibilités; et b) une liste ou carte indiquant l'emplacement géographique des centres de données au Canada. <p>La justification requise pour l'exigence O2 ne peut pas être une simple répétition de l'exigence obligatoire. Elle doit expliquer et démontrer en quoi le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des captures d'écran et des documents techniques ou d'utilisateur pour compléter sa réponse.</p> <p>Lorsque le Canada détermine que la justification est incomplète, le répondant sera déclaré non conforme. La justification peut renvoyer à des documents déjà joints à la réponse. On demande aux répondants d'indiquer où se trouve la documentation de référence dans la réponse, notamment le titre du document, et la page et les numéros de paragraphe.</p> <p>La réponse du répondant ne doit pas dépasser cinq (5) pages. Les pages dépassant la limite de cinq (5) ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.</p>
O3	Attestations de sécurité	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer qu'il respecte les exigences relatives à la sécurité sélectionnées dans le profil des mesures de la sécurité d'infonuagique au moyen du CCC fondé sur le profil PBMM de l'ITSG-33 (https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/services-informatique-nuage/profil-contrrole-securite-services-ti-fondes-information-nuage.html) ou s'inscrivant dans la portée des services d'infonuagique offerts par le fournisseur de services d'infonuagique.</p> <p>À l'étape de la DP, le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché devra démontrer qu'il respecte les exigences en mettant en correspondance des contrôles de sécurité avec les</p>	<p>Le répondant doit démontrer qu'il a participé au processus en ayant adhéré avec succès au programme d'évaluation de la sécurité des TI du CCC visant les FSI, en y participant et en l'ayant terminé avec succès.</p> <p>Pour démontrer sa conformité au critère O3, le répondant doit fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. une copie de la communication avec le CCC qui confirme sa participation au programme d'évaluation des TI du CCC visant les FSI. <p>Le répondant doit communiquer avec le centre de contact du CCC</p>

ID obligatoire	Sous-catégorie	Exigence	Requis pour démontrer la conformité
		<p>certifications de l'industrie applicables déterminées dans le processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information (TI) du Centre canadien pour la cybersécurité (CCC) visant les fournisseurs de services d'infonuagique (FSI) (ITSM.50.100).</p> <p>Avant l'attribution du contrat, le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit avoir été évalué et validé par rapport au processus ITSM.50.100 (https://cyber.gc.ca/fr/orientation/processus-devaluation-de-la-securite-des-technologies-de-linformation-sappliant-aux).</p>	<p>contact@cyber.gc.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme d'évaluation des TI du CCC visant les FSI.</p>
O4	Programme de sécurité des contrats de SPAC	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer qu'il a intégré le Programme de sécurité des contrats de SPAC – https://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html.</p>	<p>Le répondant doit démontrer qu'il a participé au processus en ayant adhéré avec succès au Programme de sécurité des contrats de SPAC, en y participant et en l'ayant terminé.</p> <p>Pour démontrer sa conformité au critère O4, le répondant doit fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. une copie de la communication avec SPAC qui confirme sa participation au Programme de sécurité des contrats de SPAC. <p>Le répondant doit communiquer avec son agent régional de la sécurité industrielle (ARSI) de SPAC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme.</p>
O5	Langues officielles	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit permettre au consommateur de sélectionner la langue officielle de son choix, le français ou l'anglais, lorsqu'il navigue sur le site, effectue des commandes et communique avec le FSI.</p>	<p>Le répondant doit démontrer comment le service proposé d'infonuagique disponible sur le marché permet aux consommateurs de sélectionner la langue officielle de son choix (français ou anglais).</p> <p>Pour être jugée conforme, la documentation fournie doit démontrer que le service d'infonuagique disponible sur le marché est en mesure d'exécuter les tâches suivantes en français ET en anglais :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) naviguer sur le ou les sites Web du fournisseur; b) commander des services sur le ou les sites Web du fournisseur; c) communiquer avec le fournisseur pour obtenir de l'aide par

ID obligatoire	Sous-catégorie	Exigence	Requis pour démontrer la conformité
			<p>téléphone, courriel ou clavardage.</p> <p>La justification requise pour l'exigence O5 ne peut pas être une simple répétition de l'exigence obligatoire. Elle doit expliquer et démontrer en quoi le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des captures d'écran et des documents techniques ou d'utilisateur pour compléter sa réponse.</p> <p>Lorsque le Canada détermine que la justification est incomplète, le répondant sera déclaré non conforme. La justification peut renvoyer à des documents déjà joints à la réponse. On demande aux répondants d'indiquer où se trouve la documentation de référence dans la réponse, notamment le titre du document, et la page et les numéros de paragraphe.</p> <p>La réponse du répondant ne doit pas dépasser cinq (5) pages. Les pages dépassant la limite de cinq (5) ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.</p>
O6	Capacité de fournir des services infonuagiques publics disponibles sur le marché à l'échelle de l'entreprise pour des programmes à grande échelle destinés aux citoyens	<p>Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique public disponible sur le marché doit démontrer qu'il est en mesure de fournir des services d'infrastructure infonuagique capables de répondre aux exigences de programmes à grande échelle destinés aux citoyens, comme ceux offerts par EDSC, en ce qui concerne la disponibilité, l'extensibilité et les capacités de reprise après sinistre.</p> <p>À l'appui des données volumétriques, le service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer sa capacité de soutenir une charge de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> d'au moins 1 000 développeurs simultanés; d'au moins 20 000 utilisateurs en mode production d'EDSC simultanés; d'au moins 100 000 citoyens simultanés, lesquels utilisent les applications offertes par l'entremise du service d'infonuagique. 	<p>Le répondant doit fournir des documents démontrant sa capacité de se conformer aux exigences du critère O6 et fournir deux références de clients.</p> <p>Pour être jugée conforme, la documentation fournie doit inclure ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> une description narrative ou une documentation du système ou technique décrivant et détaillant comment son service d'infonuagique disponible sur le marché démontre la capacité de fournir des services infonuagiques publics capables de répondre aux exigences de programmes à grande échelle destinés aux citoyens, comme ceux offerts par EDSC, en ce qui concerne la disponibilité, l'extensibilité, l'élasticité et les capacités de reprise après sinistre à l'appui des données volumétriques énoncées à l'exigence O6a à O6c; deux (2) références de clients complétées. <p>La justification requise pour l'exigence O6 ne peut pas être une simple répétition de l'exigence obligatoire. Elle doit expliquer et démontrer en quoi le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des captures d'écran et des documents techniques ou d'utilisateur pour compléter sa réponse.</p> <p>Lorsque le Canada détermine que la justification est incomplète, le répondant sera déclaré non conforme. La justification peut renvoyer à des documents déjà joints à la réponse. On demande aux répondants d'indiquer où se trouve la documentation de référence dans la réponse, notamment le titre du document, et la page et les numéros de paragraphe.</p>

ID obligatoire	Sous-catégorie	Exigence	Requis pour démontrer la conformité
			<p>La réponse du répondant ne doit pas dépasser 25 pages. Les pages dépassant la limite de 25 ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.</p> <p>Le répondant doit remplir le formulaire de référence du client à l'annexe A pour chacun des clients cités en référence.</p> <p>Si plus de deux références de clients sont fournies, seules les deux premières références seront prises en considération aux fins de l'évaluation.</p>
O7	Capacité de fournir des services infonuagiques publics à l'échelle de l'entreprise qui s'adaptent rapidement tant à l'externe qu'à l'interne.	Le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit démontrer qu'il est en mesure de fournir des services infonuagiques publics disponibles sur le marché qui peuvent être fournis et diffusés avec élasticité, dans certains cas de manière automatique, pour s'adapter rapidement, tant à l'externe qu'à l'interne, en fonction de la demande. Les capacités d'hyperéchelle disponibles pour l'approvisionnement doivent être accessibles pour permettre à EDSC de s'adapter, en toute quantité et en tout temps (c.-à-d. sans préavis ni mise à niveau de l'infrastructure du FSI), jusqu'à une capacité de pointe de 1 000 %.	<p>Le répondant doit fournir des documents démontrant sa capacité de se conformer aux exigences du critère O7.</p> <p>Pour être jugée conforme, la documentation fournie doit inclure ce qui suit :</p> <p>a) une description narrative ou une documentation du système ou technique décrivant et détaillant comment son architecture informatique peut être fournie et diffusée avec élasticité, dans certains cas de manière automatique, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'adapter rapidement, tant à l'externe qu'à l'interne, en fonction de la demande; • s'adapter, en toute quantité et en tout temps (c.-à-d. sans préavis), jusqu'à une capacité de pointe de 1 000 %. <p>La justification requise pour l'exigence O7 ne peut pas être une simple répétition de l'exigence obligatoire. Elle doit expliquer et démontrer en quoi le service d'infonuagique disponible sur le marché satisfait à l'exigence. Le répondant peut fournir des captures d'écran et des documents techniques ou d'utilisateur pour compléter sa réponse.</p> <p>Lorsque le Canada détermine que la justification est incomplète, le répondant sera déclaré non conforme. La justification peut renvoyer à des documents déjà joints à la réponse. On demande aux répondants d'indiquer où se trouve la documentation de référence dans la réponse, notamment le titre du document, et la page et les numéros de paragraphe.</p> <p>La réponse du répondant ne doit pas dépasser 25 pages. Les pages dépassant la limite de 25 ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.</p>

ANNEXE A – RÉFÉRENCE DE CLIENT

Comme cela est demandé au critère O6, le fournisseur de services d'infonuagique du service proposé d'infonuagique disponible sur le marché doit fournir les détails de deux références de clients. La personne-ressource principale ou secondaire du client cité en référence doit être disponible pendant la période de deux semaines suivant la présentation de la proposition du répondant, afin de confirmer la portée des services fournis par le répondant. La réponse du répondant ne doit pas dépasser cinq (5) pages pour chacun des clients cités en référence. Les pages dépassant la limite de cinq (5) ou les renvois à des pages Web externes ne seront pas évalués.

O6 – Référence-client 1	
Nom du répondant	
Nom et adresse du client	
1 ^{re} personne-ressource	
Titre de la 1 ^{re} personne-ressource	
Adresse de la 1 ^{re} personne-ressource	
Numéro de téléphone de la 1 ^{re} personne-ressource	
Adresse électronique de la 1 ^{re} personne-ressource	
Personne-ressource	
Titre de la 2 ^e personne-ressource	
Adresse de la 2 ^e personne-ressource	
Numéro de téléphone de la 2 ^e personne-ressource	
Adresse électronique de la 2 ^e personne-ressource	
Contrat pour services d'infonuagique du répondant – Dates de début et de fin (s'il y a lieu)	

Bref aperçu du ou des programmes mentionnés par le client.	
Revenus annuels générés par le répondant	
<p>Bref aperçu de la portée des services d'infonuagique du répondant fournis au client relativement au ou aux programmes mentionnés.</p> <p>De plus, le répondant doit fournir un échantillon des données volumétriques de 2021 et/ou 2022 qui indique, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nombre de développeurs desservis simultanément; b. le nombre d'utilisateurs de production desservis simultanément; c. le nombre de citoyens desservis simultanément par des applications offertes par l'entremise du service d'infonuagique. 	
Bref aperçu des services d'infonuagique et des outils de soutien offerts par le répondant en ce qui concerne la disponibilité, l'extensibilité, l'élasticité et les capacités de reprise après sinistre du ou des programmes mentionnés.	
Autres commentaires	

O6 – Référence-client 2	
Nom du répondant	
Nom et adresse du client	
1 ^{re} personne-ressource	
Titre de la 1 ^{re} personne-ressource	
Adresse de la 1 ^{re} personne-ressource	
Numéro de téléphone de la 1 ^{re} personne-ressource	
Adresse électronique de la 1 ^{re} personne-ressource	
Personne-ressource	
Titre de la 2 ^e personne-ressource	
Adresse de la 2 ^e personne-ressource	
Numéro de téléphone de la 2 ^e personne-ressource	
Adresse électronique de la 2 ^e personne-ressource	
Contrat pour services d'infonuagique du répondant – Dates de début et de fin (s'il y a lieu)	
Bref aperçu du ou des programmes mentionnés par le client.	
Revenus annuels générés par le répondant	

<p>Bref aperçu de la portée des services d'infonuagique du répondant fournis au client relativement au ou aux programmes mentionnés.</p> <p>De plus, le répondant doit fournir un échantillon des données volumétriques de 2021 et/ou 2022 qui indique, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nombre de développeurs desservis simultanément; b. le nombre d'utilisateurs de production desservis simultanément; c. le nombre de citoyens desservis simultanément par des applications offertes par l'entremise du service d'infonuagique. 	
<p>Bref aperçu des services d'infonuagique et des outils de soutien offerts par le répondant en ce qui concerne la disponibilité, l'extensibilité, l'élasticité et les capacités de reprise après sinistre du ou des programmes mentionnés.</p>	
<p>Autre commentaires</p>	

6. ANNEXE B – TERMES DÉFINIS

Terme	Définition
Assurance d'une tierce partie	<p>L'assurance d'une tierce partie englobe toutes les garanties, indemnités, contre-indemnités et lettres d'intention de quelque nature que ce soit données à un tiers par (i) une société de groupe relativement à toute obligation d'un membre du groupe du vendeur ou (ii) un membre du groupe du vendeur relativement à toute obligation d'une société de groupe.</p> <p>(Référence : Définition de l'assurance d'une tierce partie Law Insider)</p>
Compromis	<p>Une atteinte à la sécurité du gouvernement qui comprend, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> •l'accès, la divulgation, la modification, l'utilisation, l'interruption, le retrait ou la destruction non autorisé(e) de renseignements ou d'actifs de nature délicate, entraînant une perte de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité ou de valeur; •tout acte, comportement, menace ou geste d'une personne à l'égard d'un employé sur le lieu de travail ou d'une personne dans les installations fédérales qui lui a causé un préjudice ou un préjudice; •les événements entraînant une perte d'intégrité ou de disponibilité des services ou des activités du gouvernement. <p>(Référence : Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada (PGEC GC) – Canada.ca)</p>
Compte principal	Compte ayant des privilèges au niveau racine pour créer des comptes clients ou des sous-comptes qui permettront au ministère d'accéder aux services d'infonuagique publics disponibles sur le marché.
Disponible sur le marché	Service offert au public aux fins d'utilisation ou de consommation.
Données	Représentations de l'information d'une manière officielle qui convient à la communication, à l'interprétation ou au traitement.
Données du Canada	Renseignements ou données, y compris tous les fichiers de texte, de son, de vidéo ou d'image, les logiciels et les métadonnées connexes, peu importe leur forme ou leur format : (A) divulgués par le personnel,

Terme	Définition
	<p>les clients, les partenaires, les participants de coentreprises, les concédants de licence, les marchands ou les fournisseurs du Canada dans le cadre de l'utilisation des services d'infonuagique; (B) divulgués par les utilisateurs finaux des services d'infonuagique; ou (C) recueillis, utilisés, traités par ou stockés dans les services d'infonuagique; qui sont divulgués directement ou indirectement à l'entrepreneur ou aux sous-traitants par ou pour le compte du Canada ou dans le cadre de l'utilisation de services d'infonuagique, y compris toute information ou donnée à laquelle (i) l'entrepreneur ou tout sous-traitant a accès, intentionnellement ou par inadvertance; (ii) qui est stockée dans tout réseau, système ou matériel utilisé ou géré pour le Canada par l'entrepreneur aux fins de la prestation de services d'infonuagique et des services de l'entrepreneur, y compris l'infrastructure de l'entrepreneur.</p>
Dossier	<p>Tout exemplaire papier ou des données sous forme lisible par machine comprenant des renseignements personnels.</p>
Élasticité	<p>Mesure dans laquelle un système peut s'adapter aux changements de la charge de travail en affectant et en désaffectant des ressources de manière autonome, de sorte qu'à chaque moment, les ressources disponibles correspondent le plus étroitement possible à la demande actuelle.</p>
Entente sur les niveaux de service (ENS)	<p>Une entente documentée entre un fournisseur de services et un client qui définit les services requis et le niveau de service attendu.</p> <p>(Référence : Glossaire des termes ITIL® 4 Axelos)</p>
Entrepreneur	<p>Un <i>entrepreneur</i> est l'entité (il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes physiques, sociétés, sociétés en nom collectif, sociétés à responsabilité limitée, etc.) qui fournit des services d'infonuagique au gouvernement du Canada et à ses partenaires. Il s'agit de l'entité approuvée et désignée comme « <i>entrepreneur</i> » dans le contrat subséquent.</p>
Événement de sécurité	<p>Tout événement, toute omission ou toute situation pouvant nuire à la sécurité du gouvernement, y compris les menaces, les vulnérabilités et les incidents de sécurité. Voici des exemples d'événements de</p>

Terme	Définition
	<p>cybersécurité : la divulgation d'une nouvelle vulnérabilité, une information indiquant qu'on menace de lancer une attaque contre un système d'information du GC (p. ex., une attaque par déni de service distribué), ou tente de déjouer le périmètre du réseau, etc.</p> <p>(Référence : Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada (PGEC GC) – Canada.ca)</p>
Évolutivité	Propriété d'un système lui permettant de gérer une quantité croissante de tâches en y ajoutant des ressources.
Fournisseur de services d'infonuagique (FSI)	Un <i>fournisseur de services d'infonuagique</i> est une entité (qui peut comprendre une ou plusieurs personnes physiques, sociétés, sociétés en nom collectif, sociétés à responsabilité limitée, etc.) qui est à l'origine de la prestation du <i>service d'infonuagique publique</i> dans son intégralité.
Fuite d'information	Désigne les incidents où un actif d'information est placé par inadvertance dans un actif ou un système qui n'est pas autorisé à en faire le traitement (p. ex., ITSG-33, IR-9).
Gestion de l'accès	<p>Accorde des autorisations pour déterminer ce que les utilisateurs peuvent faire et voir dans un système (p. ex., au moyen de groupes et de rôles précis pour établir une distinction). La gestion de l'accès détermine quels rôles ou utilisateurs peuvent accéder à différents renseignements et processus à des moments et à des niveaux de sécurité donnés (p. ex., restreindre l'accès à une base de données à moins que l'utilisateur ne soit authentifié et occupe un rôle bénéficiant d'un accès à cette ressource).</p> <p>(Référence : Gestion de l'identité, des justificatifs et de l'accès (GIJA) – ITSAP.30.018 – Centre canadien pour la cybersécurité)</p>
Hyperéchelle	Un fournisseur de services d'infonuagique offrant une combinaison complexe de matériel et d'installations, qui peut faire croître un environnement informatique réparti pour englober des milliers de serveurs.

Terme	Définition
Identité	<p>Référence ou désignation utilisée pour distinguer une personne, une organisation ou un appareil unique et particulier.</p> <p>(Référence : Ligne directrice sur la définition des exigences en matière d'authentification – Canada.ca)</p>
Identité fédérée	<p>Identité fournie par une fédération - Accord de coopération entre des entités autonomes qui ont accepté de travailler ensemble. La fédération repose sur des relations et des normes de confiance à l'appui de son interopérabilité.</p> <p>(Référence : Ligne directrice sur la définition des exigences en matière d'authentification – Canada.ca)</p>
Incident de sécurité	<p>Tout événement (ou série d'événements), tout acte, toute omission ou toute situation qui a entraîné une compromission. Voici des exemples d'incidents de cybersécurité : l'exploitation active d'une ou de plusieurs vulnérabilités détectées, l'exfiltration de données, la défaillance d'un contrôle de sécurité, la violation d'un service d'infonuagique du GC, etc.</p> <p>(Référence : Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada (PGEC GC) – Canada.ca)</p>
Infonuagique	<p>L'infonuagique est un modèle permettant un accès au réseau omniprésent, pratique et sur demande à un bassin commun de ressources informatiques configurables (p. ex., réseaux, serveurs, stockage, applications et services), qui peut être rapidement fourni et diffusé en réduisant au minimum la gestion, les efforts ou l'interaction avec le fournisseur de services.</p> <p>(Référence : http://csrc.nist.gov/publications/PubsSPs.html#800-145)</p>
Infrastructure comme service (IaaS)	<p>Dans un modèle d'infrastructure comme service, les utilisateurs paient pour l'espace de stockage infonuagique en fonction de leur consommation. Les utilisateurs sont également responsables de l'accès, du suivi et de la gestion de leurs propres données stockées à distance sur les infrastructures. Les fournisseurs de services</p>

Terme	Définition
	<p>d'infonuagique IaaS gèrent généralement le matériel, le stockage et la mise en réseau, en plus d'offrir d'autres services moyennant des frais supplémentaires.</p> <p>(Référence : Infonuagique : les types – Centre canadien pour la cybersécurité)</p>
Interface de programmation d'applications (IPA)	Ensemble de fonctions et de procédures permettant la création d'applications visant à accéder aux fonctionnalités ou aux données d'un système ou d'un service.
Lieu(x) de service	Toute installation ou tout site ou endroit que l'entrepreneur ou qu'un sous-traitant ultérieur de l'entrepreneur possède, loue, fournit ou occupe autrement, et à partir duquel l'entrepreneur ou tout sous-traitant ultérieur de l'entrepreneur fournit des services.
Liste blanche	Une liste blanche est une liste des services d'infonuagique jugés sécuritaires et auxquels le client est autorisé à recourir dans le cadre de ses activités.
Logiciel en tant que service (SaaS)	<p>Le SaaS est un modèle de distribution de logiciels selon lequel des applications sont achetées ou hébergées par un fournisseur de services infonuagiques, puis mises à la disposition des clients, qui peuvent les utiliser sur Internet. On élimine ainsi la nécessité d'installer et de tenir à jour des logiciels sur des ordinateurs locaux. De nombreux ministères du gouvernement du Canada utilisent des services semblables, mais sur un réseau plutôt que sur Internet.</p> <p>(Référence : Infonuagique : les types – Centre canadien pour la cybersécurité)</p>
Métadonnées	<p>Définition et description de la structure et de la signification des ressources documentaires, ainsi que le contexte et les systèmes dans lesquels elles existent.</p> <p>(Référence : Norme sur les métadonnées)</p>

Terme	Définition
Orchestration	La configuration, la gestion et la coordination automatisées des systèmes et des services pour gérer plus facilement les flux de travail et les tâches complexes.
Plateforme en tant que service (PaaS)	<p>Une PaaS est un modèle de plateforme qui procure aux développeurs d'applications un environnement sécuritaire de développement, de mise à l'essai et de déploiement. Ce modèle de service est très souple et permet de s'adapter rapidement en fonction de l'ampleur des déploiements. Il propose parfois des fonctionnalités supplémentaires pour faciliter les processus de développement et de déploiement des applications.</p> <p>(Référence : Infonuagique : les types – Centre canadien pour la cybersécurité)</p>
Prestation de services	<p>Activités exécutées par une organisation pour fournir des services. Cela inclut la gestion des ressources du fournisseur, configurées pour assurer la prestation du service, l'accès à ces ressources pour les utilisateurs, l'exécution des mesures de service convenues, la gestion des niveaux de service et l'amélioration continue.</p> <p>(Référence : Glossaire des termes ITIL® 4 Axelos)</p>
Registre des événements de sécurité	<p>Tout événement ou toute notification ou alerte qu'un dispositif, un système ou un logiciel est techniquement capable de produire en fonction de son état, de ses fonctions et de ses activités. Les registres d'événements de sécurité ne se limitent pas aux dispositifs de sécurité, mais s'appliquent à tous les dispositifs, systèmes et logiciels techniquement capables de produire des registres d'événements qui peuvent être utilisés dans le cadre d'enquêtes, de vérifications et d'activités de surveillance en matière de sécurité. Voici des exemples de systèmes qui peuvent produire des registres d'événements de sécurité : pare-feu, systèmes de prévention des intrusions, routeurs, commutateurs, dispositifs de filtrage du contenu, registres du flux de trafic réseau, réseau, services d'authentification, services d'annuaire, DHCP, DNS, plateformes matérielles, plateformes de virtualisation, serveurs, systèmes d'exploitation, serveurs Web, bases de données, applications, pare-feu à couche application(couche 7).</p>

Terme	Définition
Renseignements personnels	<p>L'article 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels définit les renseignements personnels comme des renseignements, quels que soient leur forme et leur support, concernant un individu identifiable. Les exemples comprennent, sans s'y limiter, les renseignements relatifs à la race, à la nationalité, à l'origine ethnique, à la religion, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'adresse et à l'éducation, ainsi qu'aux antécédents médicaux, criminels, financiers ou professionnels d'une personne. Les renseignements personnels comprennent également tout numéro ou symbole d'identification, comme le numéro d'assurance sociale, attribué à une personne.</p> <p>(Référence : Loi sur la protection des renseignements personnels)</p>
Segmentation du réseau	<p>Approche architecturale visant à diviser un réseau en plusieurs sous-réseaux, chacun agissant comme son propre réseau.</p>
Services d'infonuagique publics	<p>L'infonuagique public fournit des ressources partagées, rentables et efficaces. Ce type d'infonuagique est externe à une organisation, ce qui signifie que les applications et le stockage des données sont accessibles à distance. Il permet de partager la même infrastructure avec de nombreuses organisations, ce qui signifie que vos données peuvent être stockées sur le même serveur que d'autres.</p> <p>(Référence : Infonuagique : les types – Centre canadien pour la cybersécurité)</p>
Sous-traitant	<p>Toute personne à qui l'entrepreneur confie en sous-traitance l'exécution des services du fournisseur, en tout ou en partie.</p>
Sous-traitant ultérieur	<p>Personne physique ou morale, autorité publique, organisme ou autre organisation effectuant le traitement des données personnelles au nom d'un contrôleur des données ou d'un entrepreneur.</p>
Titres de compétences	<p>Il s'agit d'un objet (ou identificateur) matériel ou électronique unique délivré à un client ou associé à son identité.</p>

Terme	Définition
	(Référence : Ligne directrice sur la définition des exigences en matière d'authentification – Canada.ca)
Transfert	Une clause de transfert est une disposition contractuelle en vertu de laquelle une partie contractante (l'entrepreneur) lie légalement une autre partie (le sous-traitant) aux modalités du contrat conclu entre l'entrepreneur et le client.
Utilisateur final	Toute personne ou tout processus de système qui agit au nom d'une personne, qui est autorisé par le Canada à accéder aux services d'infonuagique
Vulnérabilité	<p>Une faiblesse dans un système d'information, des procédures de sécurité, des mesures de contrôle internes ou la mise en œuvre d'un système qui pourrait être exploitée ou déclenchée par une source de menace.</p> <p>(Référence : Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada (PGEC GC) – Canada.ca)</p>

FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

INVITATION À SE QUALIFIER N° EDSC#001 FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE			
Dénomination sociale complète du répondant <i>Dans le cas d'une coentreprise, veuillez identifier tous les membres.</i>			
Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom		
	Titre		
	Adresse		
	N° de téléphone		
	N° télécopieur		
	Courriel		
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du répondant <i>Veuillez consulter les Instructions uniformisées de SPC. Assurez-vous que le NEA donné correspond à la dénomination sociale utilisée dans la réponse. Si ce n'est pas le cas, on associera le répondant à la dénomination sociale fournie plutôt qu'au NEA, mais le répondant devra fournir le NEA correspondant à sa dénomination sociale.</i>			
ISQ applicable pour la réponse			
Services infonuagiques publics offerts sur le marché proposés par le répondant			
FSI des services infonuagiques publics offerts sur le marché qui sont proposés			
Anciens fonctionnaires <i>Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'article des Instructions uniformisées de SPC intitulé « Ancien fonctionnaire ». S'il s'agit d'une réponse en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.</i>	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension selon la définition des Instructions uniformisées de SPC? Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements requis à la section des Instructions uniformisées de SPC intitulée « Ancien fonctionnaire ».	Oui	
		Non	
	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire ayant reçu une somme forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements requis à la section des Instructions uniformisées de SPC intitulée « Ancien fonctionnaire ».	Oui	
		Non	
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation	Le répondant atteste qu'il n'a aucun employé au Canada.		
	Le répondant atteste qu'il est un employeur du secteur public.		

**INVITATION À SE QUALIFIER N° EDSC#001
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE**

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'article des Instructions uniformisées de SPC intitulé « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi ».
Veuillez cocher l'une des cases ou fournir l'information demandée. S'il s'agit d'une réponse en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.

Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujetti à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .	
Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaire) au Canada.	
Le répondant possède un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.	
Le numéro de certificat est valide et à jour.	
Le répondant atteste qu'il a soumis le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) au Programme du travail d'EDSC.	

Langue de communication future dans le cadre du processus d'approvisionnement –
Veuillez indiquer le français ou l'anglais.

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du répondant, que j'ai lu l'invitation à se qualifier (ISQ) en entier, y compris les documents intégrés par renvoi. J'atteste également ce qui suit :

- le répondant considère qu'il a les compétences et les produits requis pour satisfaire à toutes les exigences obligatoires décrites dans l'invitation à se qualifier (ISQ);
- tous les renseignements fournis dans la réponse sont complets, véridiques et exacts;
- le répondant accepte de se conformer à toutes les modalités de la présente ISQ, documents intégrés par renvoi compris.

Signature du représentant autorisé du répondant

FORMULAIRE 2 – FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Invitation à se qualifier n° EDSC#001 Formulaire de vérification de l'intégrité	
Dénomination sociale complète du soumissionnaire	
Adresse du répondant	
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du répondant	
Conseil d'administration <i>Prière d'utiliser le format prénom et nom de famille. Prière d'ajouter des lignes pour les administrateurs au besoin.</i>	
Dénomination sociale complète du soumissionnaire	
Adresse du répondant	
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du répondant	
1. Directeur	
2. Directeur	
3. Directeur	
4. Directeur	
5. Directeur	
6. Directeur	
7. Directeur	
8. Directeur	
9. Directeur	
10. Directeur	